

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL673

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 34

Au premier alinéa, substituer aux mots :

« , de bénéficiaire d'une formation adaptée à leur besoin »,

les mots :

« ainsi que de bénéficiaire d'une formation adaptée à leurs besoins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.